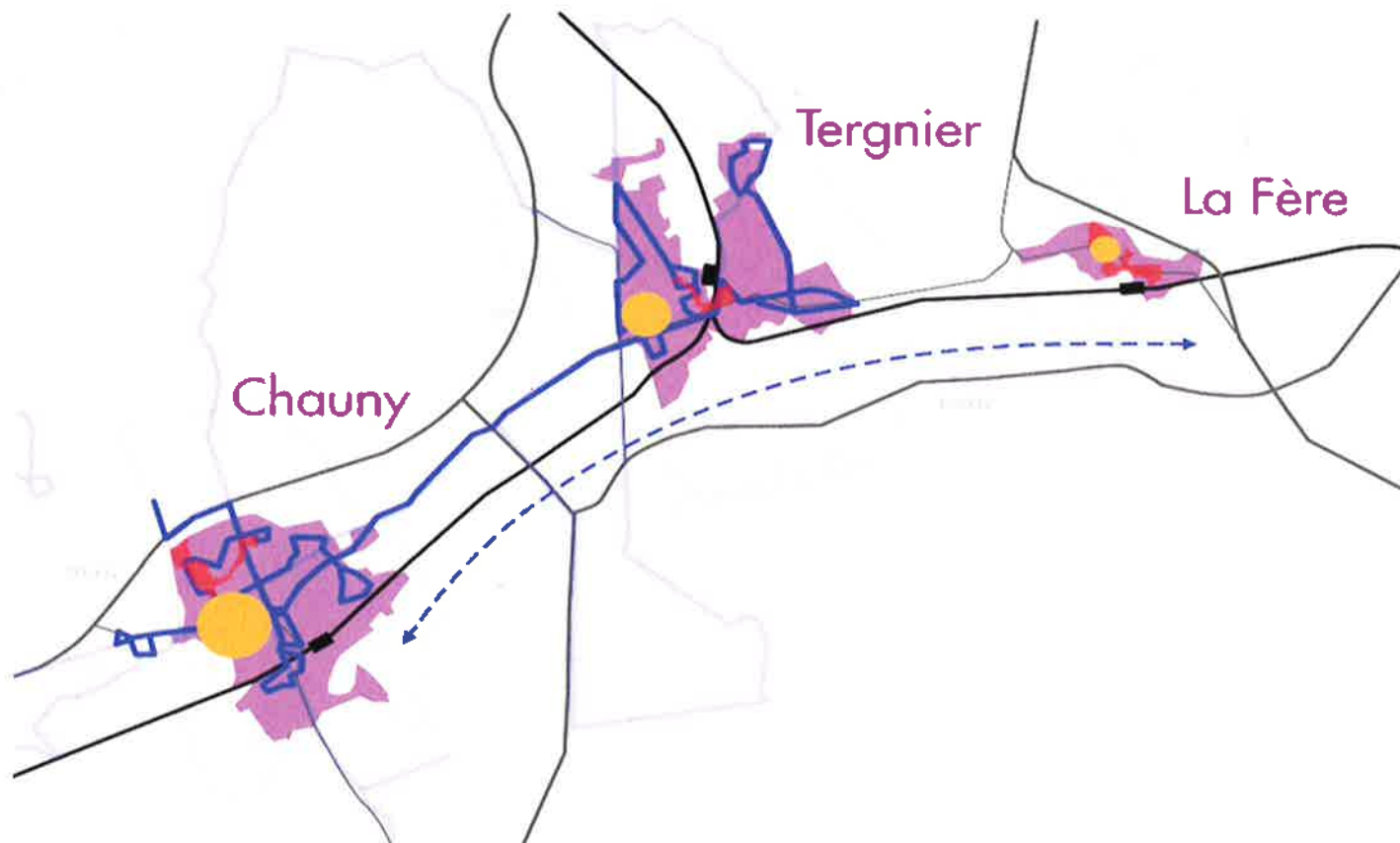


AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY- TERGNIER-LA-FERE 2020/2022 Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Sommaire

• INTRODUCTION.....	4
• ARTICLE 1 : PRESENTATION DU CONTRAT DE VILLE	5
• ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT	9
• ARTICLE 3 : PRIORITES RENOVEES	10
• ARTICLE 4 : LES MODALITES DE GOUVERNANCE	11
• ARTICLE 5 : EVALUATION.....	12
• CONCLUSION.....	13
LES SIGNATAIRES :.....	14
ANNEXES	15
1. <i>LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES PAR AXES STRATEGIQUES TENANT COMPTE DES DIFFERENTS PILIERS.</i>	15
2. <i>CADRE D'INTERVENTION REGIONAL EN FAVEUR DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2017-2021 : PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE JUSQU'EN 2022</i>	17

Ce protocole qui sera annexé au Contrat de Ville sous forme d'avenant s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en septembre 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- La lettre de Monsieur le Préfet de l'Aisne du 12 février 2019, proposant d'engager la rénovation des contrats de ville en lien avec tous les signataires.

- **Introduction**

Depuis 2003 et le lancement de l'ANRU, la Politique de la Ville n'a plus connu de moment aussi fort, qui l'aurait remplacée, de façon évidente, parmi les axes prioritaires de l'action publique.

Pourtant, certaines de ses évolutions comme, en particulier, la simplification des paramètres utilisés pour définir la géographie prioritaire, sont allées vers une meilleure prise en compte des fragilités socio-économiques de tous les types de territoires (et non plus les seuls grands ensembles des périphéries des grandes métropoles).

Paradoxalement, cette diffusion du concept de Politique de la Ville dans des territoires qui n'y étaient pas accoutumés, par exemple rurbains, voire ruraux, a contribué à brouiller la nature, les objectifs et les outils de cette Politique.

Dans le cas de la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère, cette légitimité doit être acquise au sein d'une collectivité jeune, mais en pleine maturation (réalisation d'un Projet de Territoire en 2018).

Depuis quelques mois, les pouvoirs publics, fortement incités par les élus locaux concernés, ont manifesté leur volonté d'une relance, d'un renouveau de la Politique de la Ville, avec un objectif à moyen terme (2022), mais qui implique des positionnements stratégiques et opérationnels à beaucoup plus court terme (dès 2019).

Ainsi, dans sa circulaire du 22 janvier 2019, le Premier ministre demande aux préfets d'engager la rénovation des contrats de ville, afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la politique de la ville.

- **Article 1 : Présentation du contrat de ville**

Rappel historique :

Le Contrat de Ville intercommunal a été signé le 29 Mars 2018 sachant que depuis le 1^{er} Janvier 2017, la compétence « politique de la ville » exercée par les villes de CHAUNY, TERGNIER et LA FERRE a été transférée à la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Le contrat couvre ainsi 3 quartiers répartis sur 3 communes :

Code QPV	Nom du quartier	Communes	Nb habitants	Part population dans le QPV
QP002009	La Résidence	CHAUNY	1 815	15%
QP002008	Roosevelt Rebequet	TERGNIER	1 315	9%
QP002007	L'Artilleur	LA FÈRE	1 311	45%





- Les données sociales

▪ Revenus

Données CGET 2017		QPV	Commune	CA CTLF
Tx de ménages imposés	La Résidence (Chauny)	15,3%	43,4%	48,3%
	Roosevelt Rebequet	20,7%	42,3%	
	L'Artilleur	27,9%	35,3%	
Médiane des revenus imposés	La Résidence (Chauny)	6 144€	15 324€	17 268€
	Roosevelt Rebequet	7 296€	15 564€	
	L'Artilleur	8 724€	11 520€	
Tx de pauvreté	La Résidence (Chauny)	56,8%	27,6%	20,5%
	Roosevelt Rebequet	50,0%	24,7%	
	L'Artilleur	45,3%	37,2%	

Le quartier de Roosevelt-Rebequet et surtout celui de la Résidence apparaissent particulièrement touchés par la pauvreté, avec des revenus moyens respectivement équivalents à 36 et 42% des revenus moyens de la CA.

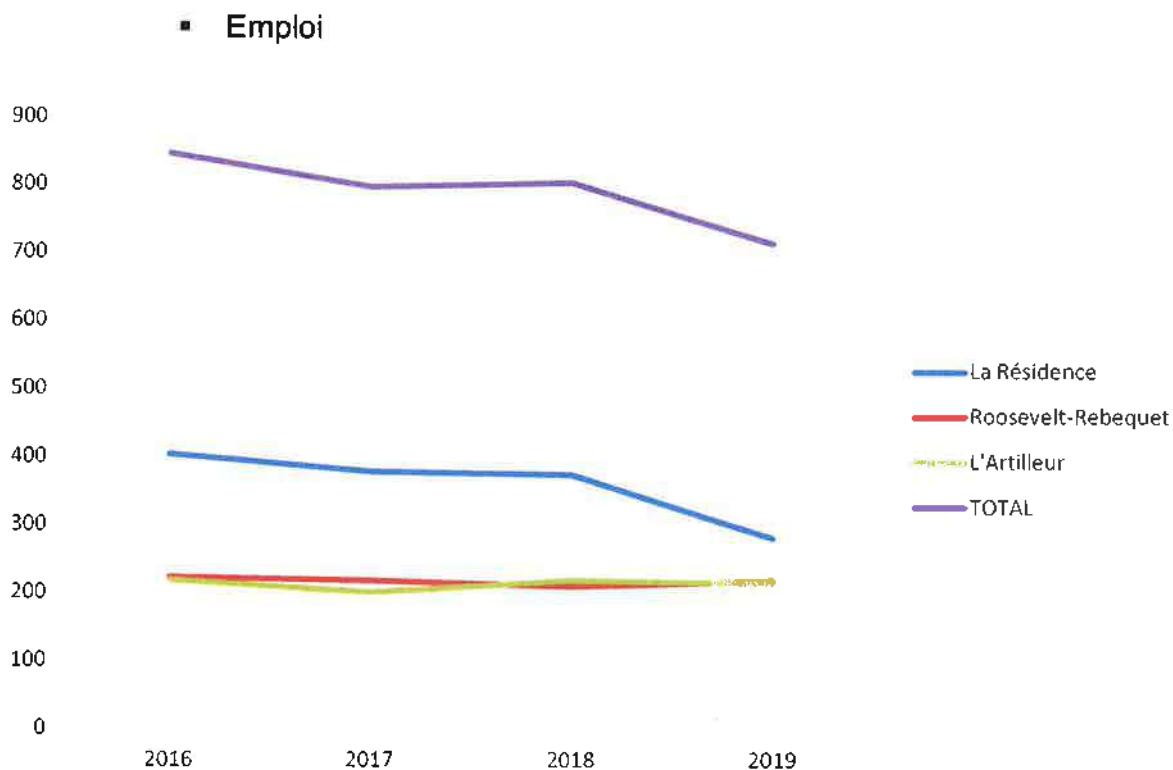
Le quartier de l'Artilleur est dans une situation moins dégradée (51%), mais dans un contexte plus fragile à l'échelle de la commune.

▪ Ménages

Données CGET 2017		QPV	Commune	CA CTLF
Ménages mono-parentaux	La Résidence (Chauny)	24,6%	19,8%	17,2%
	Roosevelt Rebequet	22,1%	17,3%	
	L'Artilleur	26,9%	21,3%	
Personnes seules	La Résidence (Chauny)	51,0%	44,0%	36,5%
	Roosevelt Rebequet	48,3%	39,0%	
	L'Artilleur	39,4%	48,0%	

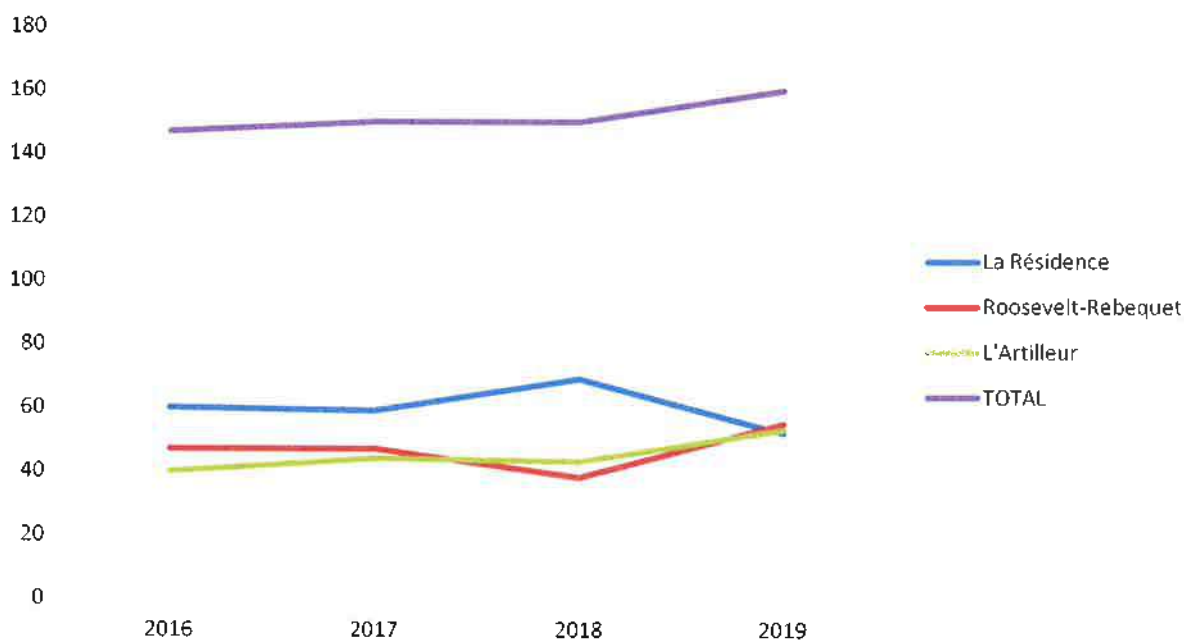
Les trois quartiers sont caractérisés par un fort taux de ménages monoparentaux parmi les allocataires CAF, en particulier le quartier de l'Artilleur.

Par ailleurs, ce dernier se caractérise par une population plus jeune, alors que les deux autres connaissent un net vieillissement, se traduisant par un nombre important de personnes seules parmi les allocataires de la CAF.



Demands d'emploi, catégories A, B et C, aux 1^{ers} trimestres 2016 à 2019 (données Pôle Emploi et DARES, traitées par l'INSEE)

On constate, malgré des évolutions légèrement différentes suivant les quartiers (baisse particulièrement sensible sur la Résidence), une tendance générale à la baisse.



Demands d'emploi, catégories A, B et C de moins de 26 ans, aux 1^{ers} trimestres 2016 à 2019 (données Pôle Emploi et DARES, traitées par l'INSEE)

On constate, malgré des évolutions significativement différentes suivant les quartiers (baisse sur la Résidence, hausse sur les autres), une tendance générale à la hausse.

- **Article 2 : Objet de l'avenant**

IL S'AGIT DE REVISER LES INTENTIONS DU CONTRAT DE VILLE AU REGARD DES EVOLUTIONS CONSTATEES, DES RESULTATS OBTENUS A MI-PARCOURS ET DES NOUVEAUX TEXTES ADOPTES EN :

- Recentrant l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville.
- Clarifiant les objectifs communs à l'ensemble des signataires et, en particulier, des trois communes de Chauny, Tergnier et La Fère.
- Décrivant les améliorations visées dans les processus d'organisation (gouvernance, outils)

- **La méthodologie :**

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a choisi de faire accompagner son Service Politique de la Ville par un prestataire extérieur à partir de juin 2019.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires a été informé de la démarche par courriel le 03 mai 2019. Ils ont été sollicités en vue de proposer, dans le cadre de cette rénovation, des engagements augmentés.

Un comité de suivi a été constitué avec les techniciens des partenaires suivants :

- Etat
- CA Chauny-Tergnier-La Fère
- Ville de Chauny
- Ville de Tergnier
- Ville de La Fère

- **La méthodologie choisie impliquait un déroulement en trois temps :**

1. A partir des données immédiatement disponibles (évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours, fiches-actions, appels à projets, ...), un petit nombre d'objectifs stratégiques (au moins un par pilier), ont été sélectionnés en cohérence avec le diagnostic et le projet de territoire (réalisé en 2018).
Ces objectifs stratégiques ont été débattus et validés lors d'un premier comité de suivi qui s'est déroulé le 28 juin 2019.
2. A l'issue de ce comité de suivi, les thématiques prioritaires ont été approfondies ; en particulier, un benchmarking préférentiellement local a été réalisé. Des objectifs opérationnels ont été priorisés, et lors d'un second Comité de Suivi, le 27 août 2019, débattus et validés. Du 27 août au 10 septembre, l'ensemble des partenaires a été invité à réagir/compléter le tableau synthétisant le travail réalisé et, en particulier à renseigner la colonne « Que faire après 2019 ? ».
3. La troisième et dernière phase d'élaboration du Protocole a abouti à sa validation en Comité de Pilotage ad hoc le 3 octobre 2019, avant adoption par les assemblées des collectivités locales concernées en octobre et novembre.

- **Article 3 : Priorités renouvelées**

LES SIGNATAIRES S'ACCORDENT POUR CONSIDERER QUE FAIRE ACCEDER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES AUX PREREQUIS POUR LE BIEN-ÊTRE ET L'AUTONOMIE, ET CE, DANS TOUS LES DOMAINES DOIT ETRE LA BASE DE L'ACTION DU CONTRAT DE VILLE RENOVE :

- **Pilier Emploi et développement économique**

- Poursuivre et développer les aides à la mobilité en vue d'améliorer l'accès à la formation et à l'emploi, en particulier en direction des jeunes et des femmes.
- S'attaquer aux freins à la formation et à l'emploi (illettrisme, illettrisme, savoir-être -dont estime de soi-, savoir-faire...), en particulier en direction des jeunes et des femmes.
- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, en particulier les métiers de l'industrie.

- **Pilier Cohésion Sociale**

- Promouvoir la santé en travaillant sur la santé au quotidien (suivi médical, hygiène de vie, ...), en particulier en direction des familles
- Lutter contre les conduites addictives chez les publics à risque (public en précarité, jeunes)
- A partir d'un état des lieux indispensable, mettre en place le dispositif et/ou les actions adaptées de lutte contre les discriminations, en particulier celles liées à l'origine et au genre

- **Pilier Habitat et Cadre de Vie**

- Prévenir les phénomènes de « vase clos » en favorisant la mixité sociale, par la maîtrise du peuplement (CIL, CIA, suivi des primo-arrivant).
 - Favoriser le mieux vivre ensemble par la création, le confortement et la mise en œuvre de dispositifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
-

- **Article 4 : Les modalités de gouvernance**

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT A AMELIORER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE, ET, EN PARTICULIER :

- **En privilégiant les actions pluri annuelles**
- **En améliorant le suivi et l'évaluation**
 - Rendre incontournable et améliorer les bilans des actions.
- **En améliorant le fonctionnement des instances de suivi et de décision**
 - Systématiser les présentations de bilans lors des CoPil.
 - Organiser des comités de suivi semestriels.
 - Renforcer la complémentarité des CoPil (en tant qu'instance décisionnelle, en présence des élus) et des CoTech (en tant qu'instance de suivi et d'aide à la décision).
 - Présentation du bilan et de la programmation des bailleurs sociaux bénéficiant de l'exonération de TFPB.
- **En rélargissant la participation des habitants**
 - Intégrer les comités d'usagers chaque fois qu'ils existent et, en particulier, là où les conseils citoyens ne sont pas opérationnels.

L'ingénierie et le fonctionnement interne aux institutions restent valables. Toutefois, il est à noter que les comités techniques et financiers qui, comme leur nom l'indique, sont réservés aux techniciens (Préfecture, Département, DDCS, Région, EPCI, villes, ARS, DIRECCTE, Education Nationale, CAF, Bailleurs...).

- **Article 5 : Evaluation**

L'évaluation à mi-parcours a été construite à partir d'un référentiel qui se présente sous la forme d'un tableau par axe stratégique du contrat de ville, permettant une lecture linéaire et ainsi une compréhension rapide et intuitive.

PILIER DU CONTRAT DE VILLE								AXE STRATEGIQUE							
ORIENTATION STRATEGIQUE								ORIENTATION STRATEGIQUE							
Objectifs opérationnels		Situation	Tendance	Critères de réussite	Indicateurs		Réalisation des actions	Impact des actions		Conclusions et préconisations					
ORIENTATION STRATEGIQUE								ORIENTATION STRATEGIQUE							
Objectifs opérationnels		Situation	Tendance	Critères de réussite	Indicateurs		Réalisation des actions	Impact des actions		Conclusions et préconisations					

- **Pour chaque orientation stratégique :**

- Situation des objectifs opérationnels : insatisfaisante - plutôt insatisfaisante - plutôt satisfaisante - satisfaisante
- Tendance des objectifs opérationnels : négative – positive – stabilité
- Critères de réussite des objectifs opérationnels et indicateurs attachés
- Analyse de la réalisation des actions (présentée de manière synthétique) :

Résultats : Quelles actions prévues ? Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? Quels résultats pour les actions ? Moyens techniques, financiers et humains mobilisés ? Quels porteurs des actions ?

Forces et faiblesses : Quels leviers de réussite des actions ? A quoi est imputable la non-réalisation ou l'échec de certaines actions (manque de moyens, de mobilisation des acteurs ou manque de données pour mettre en œuvre l'action, ...) ? Prise en compte des enjeux prioritaires transversaux du Contrat de Ville (indicateurs genrés, actions spécifiques, ...) ? Comment les signataires du Contrat de Ville ont-ils mobilisés leurs politiques publiques en faveur des QPV dans le cadre du contrat ?

- **Analyse de l'impact des actions :**

Impact : Dans quelle mesure les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le Contrat de Ville ? Si certaines orientations stratégiques n'ont pas fait l'objet d'actions, quels sont-elles et pourquoi ? Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre du contrat de Ville ?*

*Question à concentrer sur les actions les plus importantes

Perspectives et recommandations : Quelle suite à donner aux actions engagées (arrêt, évolution, poursuite) ? Nouvelles actions à mettre en œuvre ?

Pour alimenter ce travail annuellement, la communauté d'agglomération envoie un tableau récapitulant ces données aux villes qui sont chargés réciproquement de le retourner dûment rempli afin de permettre l'évaluation globale.

- **Conclusion**

Les enjeux de cette seconde partie du Contrat de Ville prolongé apparaissent ainsi clairement :

- il s'agit d'abord de ne pas voir « disparaître des radars » les publics les plus fragiles et les plus marginalisés, au prétexte qu'ils seraient plus difficile de cerner leur besoins et d'y répondre. Ces réponses devant, de plus, s'appliquer sur le moyen et long terme, alors même que les opérateurs constatent, au vu du bilan de leurs actions, que ces publics sont difficiles à fidéliser.
- Il s'agit ensuite de contrecarrer le risque de vie sociale en « vase clos », pour ces populations et plus généralement les quartiers concernés. L'enjeu de mobilité, d'ouverture et d'estime de soi qui est lié, vers la formation, l'emploi, les loisirs, le sport est donc essentiel.

Fait à Chauny, le 31 Janvier 2020

Les signataires :

L'Etat



Ziad KHOURY,
Préfet de l'Aisne

La Communauté d'Agglomération
Chauny-Tergnier-La Fère,



Bernard BRONCHAIN,
Président

La Ville de CHAUNY,



Marcel LALONDE

La Ville de TERGNIER,



Christian CROHEM

La Ville de LA FÈRE,



Raymond DENEUVILLE

Le Conseil Régional des Hauts de France,



Xavier BERTRAND
Président

Le Conseil Départemental de l'Aisne,



Nicolas ERICOTEAUX
Président

L'Education Nationale,



Jean-Pierre GENEVIEVE,
Directeur Académique

L'Agence Régionale de Santé
des Hauts de France,



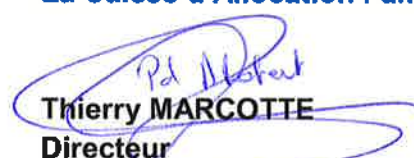
Etienne CHAMPION
Directeur Général

Pôle Emploi,



Christelle WINTER
Directrice d'Agence

La Caisse d'Allocation Familiales,



Thierry MARCOTTE
Directeur

CLESENCE¹,

² 

Efraïm BALCI
Directeur Général

L'OPH de l'Aisne,



Jean-Denis MEGE
Directeur Général

Le Conseil Citoyen de

CHAUNY, *Par sa présidence.*
Linda Eyraud

Sarah RONSMANSS,
Présidente

Le Conseil Citoyen de
TERGNIER,

Le Conseil Citoyen de LA
FERE,



Dominique PELLET,
Président

¹ CLESENCE est issu de la fusion, le 1^{er} juillet 2018, de La Maison du Cil, signataire du Contrat de Ville initial, et de LOGIVAM

Annexes

1. **Les orientations stratégiques et opérationnelles par axes stratégiques tenant compte des différents piliers.**

PILIER	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs (aux indicateurs spécifiques s'ajoute SYSTEMATIQUÉMENT une étude de satisfaction des bénéficiaires)
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECO	Axe stratégique : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
	Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi	Poursuivre et développer les aides à la mobilité Accompagner les jeunes ayant quitté le système éducatif vers la formation et l'insertion	Nb hts bénéficiant des dispositifs d'aide à la mobilité Nb jeunes repérés, en formation, dans un processus d'insertion
	Renforcer l'accès à l'emploi dans les quartiers	S'attaquer aux freins à l'emploi (illettrisme, illettrisme, savoir-être -dont estime de soi-, savoir-faire...) Faire du numérique un levier d'insertion Intégrer les clauses sociales d'insertion dans le cadre des marchés publics Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, en particulier les métiers de l'industrie	Nb dispositifs ou actions menées - Nb bénéficiaires Nb formations menées - Nb bénéficiaires Nb marchés publics contenant une clause sociale d'insertion - Nb heures (abs, Et %) et de bénéficiaires Nb jeunes sensibilisés -
	Se mobiliser pour créer les conditions d'un développement économique dans et pour les quartiers	Sensibiliser et soutenir les habitants des quartiers à la création et/ou reprise d'entreprise	Nb bénéficiaires participant aux actions menées et/ou accompagnés dans leur projet
	Favoriser l'accès au droit et à l'engagement civique par l'offre des missions d'intérêt général aux jeunes (16/25 ans)	Sensibiliser et orienter les jeunes des QPV Mettre en lien les jeunes et les structures de proximité afin de faciliter la mise en relation jeunes et organismes pour le service civique	Nb jeunes participant aux actions menées - Nb jeunes engagés dans le cadre de missions d'intérêt général Nb jeunes accueillis au sein des structures de proximité
	Axe stratégique : EDUCATION, SPORT et CULTURE		
	Soutien à la parentalité	Développer des lieux d'échange pour les enfants et leurs parents Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, valoriser les compétences parentales	Nb lieux d'accueil développés au sein des QPV Nb parents accompagnés
Favoriser l'accès à la culture, aux activités physiques et sportives	Soutenir les animations sportives et culturelles de proximité Favoriser le bien-être à travers l'activité physique ; encourager la diversité des pratiques Soutenir les actions de sensibilisation à l'art par des actions portées par des artistes	Nb projets menés - Nb hts participant aux actions Nb activités proposés - Nbre hts Nb actions - Nb hts	
PILIER COHESION SOCIALE	Axe stratégique : SANTE		
	Faire de la santé un facteur de bien être	Proposer des actions d'éducation et de promotion de la santé Assurer l'accès aux soins et aux équipements de proximité ainsi qu'à la prévention	Nb actions menées - Nbre hts Nb hts bénéficiant des dispositifs mis en place
	Promouvoir la santé en travaillant sur l'hygiène de vie au quotidien	Développer des actions de sensibilisation à l'hygiène Renforcer la sensibilisation des familles aux comportements adaptés en terme d'hygiène et de nutrition	Nb hts Nb actions menées - Nb hts
	Lutter contre les conduites addictives	Prévenir les conduites addictives chez les publics à risque (public en précarité, jeunes...) Renforcer la prévention et la sensibilisation concernant les réseaux sociaux	Nb actions menées - Nb hts Nb actions menées - Nb hts
	Axe stratégique : ACCES ET DROIT ET DISCRIMINATIONS		
	Faciliter l'accès au droit	Soutenir l'aide aux victimes Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et les violences ultra-familiales et à caractère sexiste	Nb lieux d'accueil développés - Nb hts Nb situations repérées - Nb dépôt de plaintes - Nb accueil d'urgence des femmes victimes de violences
	Lutter contre les discriminations	Elaborer un état des lieux sur les discriminations et/ou intégrer les plans territoriaux à l'échelle de l'agglomération	
HABITAT ET CADRE DE VIE	Axe stratégique : CADRE DE VIE		
	Favoriser le mieux vivre ensemble	Créer et conforter les conventions de GUP Encourager et soutenir les actions favorisant l'appropriation du logement et des parties communes par les habitants Embellir le quartier en concertation avec les habitants	Nb conventions GUP en cours Nb hts participant aux actions menées Nb hts participant aux actions de concertation menées
	Favoriser et soutenir les dynamiques et les initiatives des habitants	Donner les moyens aux habitants de participer à la vie de leur quartier	Nb actions développées par les habitants - Nb hts participant aux actions dans leur quartier
GOUVERNANCE	INGENIERIE ET GOUVERNANCE		
	Améliorer le fonctionnement des instances de suivi et de décision	Systématiser les présentations de bilans lors des CoPil Organiser des Comités de Suivi semestriels Marquer la distinction entre CoPil et CoTech Bilan et programmation des bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération TFPB	Cr des CoPil nbre de Comités de Suivi organisés Cr des CoPil et CoTech Cr circonstancié par les bailleurs et proposition de programmation annuelle
	Améliorer le suivi et l'évaluation	Rendre incontournables et améliorer les bilans des actions	100% de bilans
	Améliorer la participation des habitants	Intégrer les Comités d'usagers, là où les CC ne sont pas opérationnels	nbre de Comités d'Usages Intégrés aux instances partenariales

2. **Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021 : prorogation du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère jusqu'en 2022**

Intervention régionale en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville

A. Un partenariat Région / EPCI affirmé et stabilisé jusqu'en 2022

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

Le partenariat régional relatif aux contrats de ville est essentiellement cadré par les délibérations : n°2019.00351 du 28 mars 2019, n°20170456 du 30 mars 2017 et n°20170046 du 02 février 2017. **Ces différentes délibérations fixent les priorités régionales ainsi que le périmètre financier pour la période 2017-2021 pour chaque contrat de ville.**

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de laïcité et des valeurs républicaines par l'assemblée régionale du 28 juin 2018 (délibération n°20180831), la Région contribue aux enjeux de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation. Pour cela, elle mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose en complément des actions déjà menées par l'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile et soutient uniquement les projets respectant ces valeurs. Ces thèmes pourront être priorisés dans les contrats de ville dès la programmation 2020.

Dans le cadre de cet engagement en faveur des quartiers prioritaires, la Région Hauts-de-France s'appuiera sur ses politiques de droit commun (crédits de droit commun par exemple, Hauts-de-France en Fête, dispositifs d'accompagnement aux actions culturelles, de soutien aux milieux associatif et sportif, d'appui à l'efficacité énergétique...) et sur son cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville qui se traduit par les trois dispositifs spécifiques suivant :

- **Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI)** : 36 645 € de crédits annuels en fonctionnement et 57 098 € en investissement, pour le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère dans le cadre de l'appel à projet annuel (délibération n°20161857 des 13 et 14 décembre 2016) ;
- **Dispositif « Nos Quartiers d'Eté »** doté d'une enveloppe régionale, sans réservation par territoire dans le cadre d'un appel à projets annuel régional.

B. Quatre priorités régionales affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers

- ✓ Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (*Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...*) ;
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3 (*Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable...*) ;
- ✓ Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (*opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...*) ;
- ✓ Soutenir le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) : microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité.

Pour la mise en œuvre de ces priorités, 3 points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation ont été identifiés :

- ✓ Le numérique, comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique ;
- ✓ L'innovation sociale ou l'invention de réponses nouvelles aux besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés ;
- ✓ La participation des habitants : la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionne.